

“Le président dit que si MM. *Dorion* et *Blake* ne sont pas en faveur d'un rapport à la chambre, et s'ils se retirent parce qu'ils pensent qu'on n'en doit pas faire, la majorité du comité n'en fera rien.

“M. *Dorion* dit qu'il veut qu'on fasse rapport, mais qu'il ne partage pas les vues de la majorité.

“*Le Président*. — Tout ce que nous proposons, c'est simplement de faire rapport de nos délibérations à la chambre. Si vous n'aimez pas cela, il n'est pas nécessaire d'en faire du tout.

“M. *Dorion*. — Si je fais un amendement, j'empêcherai le rapport de se faire.

“*Le Président*. — Il m'est impossible de dire quel serait le résultat si nous ne faisons pas rapport de nos délibérations à la chambre. Si vous ne pensez pas qu'on doive en faire, je n'ai aucune objection à ce que ça soit résolu. Mon avis est que puisque nous avons fait rapport de nos précédents travaux, il n'y a aucune objection à faire rapport de ceux qui ont eu lieu depuis la dernière séance de la chambre.

“M. *Dorion* dit qu'il ne veut pas s'opposer à cela.

“*Le Président*. — Alors, je suppose que c'est résolu, et nous avons fini notre besogne ?

“M. *Blake*. — Non, il y a quorum, et tout amendement est dans l'ordre. Je propose donc qu'on demande à la chambre de donner les instructions nécessaires pour nous permettre de poursuivre l'enquête.

“M. *Dorion* se retire alors, et la motion est unanimement adoptée par MM. *Cameron-Blanchet* et *Blake*.

“M. *Blake* demande au président s'il a l'intention de donner la chambre communication de cette résolution.

“*Le Président*. — Non, à moins que vous ne le proposiez.

“M. *Blake*. — Vous proposez-vous de communiquer les délibérations précédentes ?

“*Le Président*. — Non.

“M. *Blanchet*. — Je pense que nous devrions faire rapport de nos délibérations. Je propose qu'il soit fait rapport des travaux du comité, depuis le 17 mai dernier, à la chambre.

“M. *Blake*. — Je propose comme amendement que le comité s'ajourne jusqu'à onze heures a. m.

Adopté.

“ POUR :—*Blake, Cameron.*

“ CONTRE :—*Blanchet.*

“ Le comité s'ajourne alors. ”

Quelques heures après mon arrivée à Ottawa, sir *John Macdonald* vint me voir et me soumit formellement l'avis unanime de mes ministres, que le parlement devait être prorogé suivant la promesse faite par mon autorisation dans les deux chambres avant l'ajournement. Après quelque conversation, pendant laquelle nous examinâmes toute l'affaire et la recommandation contenue dans ma lettre relative à l'ajournement, je lui annonçai finalement que, après considération de l'affaire, la prorogation du parlement me semblait inévitable,—que je ne me croyais pas justifié de retirer ma confiance aux ministres ou de conclure que le parlement leur avait retiré la sienne,—et que j'étais conséquemment décidé de me laisser guider par ses conseils et ceux de ses collègues,—mais que je devais insister sur une condition comme prix de mon consentement à la prorogation, savoir : que le parlement serait de nouveau convoqué aussitôt qu'il serait possible aux membres de se rassembler, et que je considérais six ou huit semaines comme un intervalle assez long. Sir *John* ne fit aucune objection à cette proposition, car il avait déjà fait une recommandation à cet effet, et il fut entendu que je me rencontrerais avec mon conseil à deux heures, de manière à ratifier cet arrangement en présence de tous mes ministres,